

---

La société populaire de Trun (Orne) félicite la Convention de son Adresse aux français, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

La société populaire de Trun (Orne) félicite la Convention de son Adresse aux français, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 371;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18360\\_t1\\_0371\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18360_t1_0371_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

## 48

**Le résultat du dépouillement du scrutin pour le complément du comité de Commerce et approvisionnement, a été en faveur des citoyens Ribet (de la Manche), Guyomar et Chaumont (119).**

## 49

**La commune de Saint-Marcel, district d'Evreux, département de l'Eure, félicite la Convention nationale de son Adresse aux Français, l'invite à rester à son poste, et à comprimer les malveillans et à sévir contre les dilapidateurs de la fortune publique.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (120).**

La séance a été levée (121).

**Signé** LEGENDRE, *président* ; GUIMBERTEAU, GOUJON, DUVAL (de l'Aube), MERLINO, THIRION, *secrétaires*.

**En vertu de la loi du 7 floréal, l'an troisième de la République française une et indivisible.**

**Signé**, BALMAIN, GUILLEMARDET, J.J. SERRES, C.A.A. BLAD, *secrétaires* (122).

#### AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

## 50

*[La société populaire de Trun {Orne} à la Convention nationale, le 1<sup>er</sup> brumaire an III] (123)*

Représentans,

Notre premier cri a été, vive la République une et indivisible.

Notre dernier cri sera, vive la République une et indivisible.

Votre adresse au peuple français est bien de ses représentans : hâtez-vous de détruire la

Vendée, point de raliement de tous vos ennemis : frapés le temeraire qui voudrait se placer au dessus de vous.

Vous avez déjoué les conspirateurs ; fait triompher au de *[illisible]* : vous avez sù rompre les fers dont nous etions chargés ; c'est en vain que nos ennemis croient que nous les reprendrons sous une autre forme.

Nous ne reconnoitrons jamais que le souverain qui est le peuple dans sa représentation et nous triompherons au dedans.

Votre energie sera toujours notre egide, nos corps seront vos boucliers.

Deja le vaisseau de la Republique vogue a plaines voiles vers nos pors décoré de ses belles couleurs : encore un effort et bientot il viendra encrer dans la terre libre et distribuer ses couronnes civiques à ses auteurs et à ses vrais amis.

Les sociétaires.

*Suivent 36 signatures.*

## 51

RICHARD, au nom du comité de Salut public, annonce que les armées de la République remportent tous les jours de nouveaux succès sur les tyrans coalisés. Il donne la lecture des lettres suivantes (124) :

*[Copie de la lettre des représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, Bellegarde et Lacombe (du Tarn), aux membres composant le comité de Salut public.] (125)*

Du quartier-général à Ravestein, le 20 brumaire, l'an troisième de la République française une et indivisible.

L'Armée du Nord, chers collègues, est victorieuse par-tout où qu'elle se présente, soit dans les petites, soit dans les grandes occasions. Nous vous annonçons encore deux succès partiels qu'elle vient de remporter.

Le général Moreau, commandant en chef par *interim* l'armée du Nord, ayant su que la garnison de Wezl avoit jeté un corps d'environ 500 hommes dans Barick, qui commençoit à s'y retrancher, donna l'ordre au général Vendame de l'attaquer et d'établir dans ce local des batteries pour détruire les bateaux et ponts volans établis devant cette ville.

L'ordre a été exécuté hier matin avec la plus grande bravoure. Les retranchements ont été forcés, l'ennemi a été chassé et a perdu 150 hommes, du nombre desquels 50 prisonniers.

(119) P.-V., XLIX, 272.

(120) P.-V., XLIX, 272. Voir ci-dessus *Arch. Parl.*, n°1.

(121) P.-V., XLIX, 272. *Moniteur*, XXII, 539, indique quatre heures.

(122) P.-V., XLIX, 272.

(123) C 326, pl. 1421, p. 24.

(124) *Bull.*, 28 brum. *Rép.*, n° 59; *Moniteur*, XXII, 531; *J. Paris*, n° 59; *Ann. R.F.*, n° 58; *Débats*, 786, 816-817. Extraits dans *J. Univ.*, n° 1818; *Ann. Patr.*, n° 687; *J. Perlet*, n° 786; *J. Fr.*, n° 784; *Ann. R. F.*, n° 58.

(125) *Bull.*, 28 brum. *Rép.*, n° 60; *Moniteur*, XXII, 531; *Ann. R. F.*, n° 58.